

**[Text]**

tution that will clearly define and protect the traditional rights of the native peoples in Canada and prevent future governments from enacting legislation that impinges upon these rights.

Finally, Mr. Chairman, on the national scene, I think that your Committee must examine a situation which exists in a country beyond our boundaries, and that is New Zealand, whereby, under the constitution of that country, there are four Maori members of Parliament elected solely by the Maori people themselves. This arrangement goes back to the beginnings of the country of New Zealand. It does not prevent Maori people from standing for election in any other constituency, which they have done in the past, or for Maori people voting in other constituencies if they so choose.

Personally, I do not favour this approach but I believe the Constitution Committee must examine this possibility in depth and also discuss it in Canada with such groups as the Canadian Indian Brotherhood and others.

Thank you.

**The Joint Chairman (Mr. MacGuigan):** Thank you very much, Mr. Orange. Your appearance before us marks a first for the Committee. It is the first time a member of Parliament has appeared as a witness before this Committee. I am sure that some may feel that it might have been better if some of our colleagues had appeared as witnesses rather than making their speeches in the guise of asking questions of witnesses.

As a consequence of Mr. Orange having come before us as a witness, he will now be subjected to some questions by his fellow members of Parliament, which is a rather unusual and interesting situation. We will be having three questioners from the Committee for each of the briefs this evening and, for this brief by Mr. Orange, at the moment I have Mr. Len Marchand and Mr. Deane Gundlock as questioners. The first questioner, then, will be Mr. Len Marchand from Kamloops-Cariboo in British Columbia.

**Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Thank you very much, Mr. Chairman. Mr. Orange, yours was a very interesting presentation and certainly your remarks give a lot of food for thought.

I was very interested in your reference to the Maori people, of how members are elected into north, south, east and west Maori constituencies. I wonder if you might just elaborate a little bit on this suggestion and maybe give us a little more background as to why you think the Constitution Committee should have a look at this question.

I was interested also in your remark that you do not agree with this, or that you do not favour this approach; this is my belief, too, as I do not think there should be a special status given to any group of people for election into the House of Commons. But I would like you to elaborate a little bit on your thoughts.

**[Interpretation]**

migrateurs par les peuples indigènes pendant certaines périodes de l'année.

Dans le nord, cette soit-disante saison «de chasse» se trouve placée à une époque où il n'y a aucun oiseau. Cependant, de nombreuses personnes, suivant leur mode de vie traditionnel, ont besoin de ces oiseaux comme source de nourriture: ils en avaient besoin il y a 100 ans, ils en ont besoin aujourd'hui et en auront besoin dans l'avenir. Par conséquent, ils se trouvent dans une position qui les amène à rompre les lois canadiennes s'ils prennent ces oiseaux pour nourriture. Il me semble qu'il est impératif que l'on insère dans une nouvelle Constitution des garanties écrites qui définiraient clairement et protégeraient les droits traditionnels des peuples indigènes du Canada et empêcheraient les gouvernements à venir à prendre des mesures qui limiteraient ces droits.

Finalement, monsieur le président, sur le plan national, je pense que votre Comité doit examiner une situation qui existe dans un pays au-delà de nos frontières, à savoir la Nouvelle-Zélande, par laquelle, en vertu de la Constitution de ce pays, 4 députés Maori au Parlement sont élus uniquement par les peuples Maori. Cette disposition remonte à l'origine de la Nouvelle-Zélande. Cela n'empêche pas les Maori de se présenter aux élections dans d'autres circonscriptions, ce qu'ils ont fait dans le passé, ou de voter dans d'autres circonscriptions s'ils le désirent.

Personnellement, je ne suis pas en faveur de cette mesure mais il me semble que le Comité constitutionnel doit examiner cette possibilité en profondeur et doit également en parler au Canada avec des groupes tel que le groupe de la fraternité canado-indienne et d'autres.

Je vous remercie.

**Le coprésident (M. MacGuigan):** Je vous remercie beaucoup, monsieur Orange. Votre parution devant ce Comité sera un début. C'est la première fois qu'un député apparaît comme témoin devant ce Comité. Je suis sûr que certains peuvent penser qu'il aurait été préférable si certains de nos collègues étaient apparus comme témoin au lieu de présenter leur discours en guise de question au témoin.

À la suite de la parution de M. Orange comme témoin, il sera maintenant sujet à certaines questions de la part de ces collègues députés du Parlement, ce qui est une situation plutôt inhabituelle et intéressante. Trois membres du Comité poseront des questions sur chacun des mémoires de ce soir, et pour le mémoire de M. Orange, j'ai à présent les noms de MM. Len Marchand et Deane Gundlock pour poser des questions. La première personne à poser des questions sera alors M. Len Marchand de Kamloops-Cariboo en Colombie-Britannique.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Je vous remercie, monsieur le président. La présentation de M. Orange a été très intéressante et assurément ces remarques ont suggéré de nombreuses pensées.

J'ai été intéressé par votre allusion au peuple Maori, sur la façon dont les députés sont élus dans les circonscriptions Maori du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Je me demande si vous pourriez apporter davantage de détails à ce propos et nous dire peut-être pourquoi vous pensez que le Comité constitutionnel devrait examiner cette question.

J'ai remarqué également que vous n'étiez pas d'accord avec cette situation, ou du moins que vous n'étiez pas en sa faveur; c'est également mon opinion, car je pense que l'on devrait donner un statut spécial à tout groupe de personnes en vue des élections à la Chambre des communes. Mais j'aimerais que vous apportiez davantage de détails à ce sujet.